

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS**  
**M.R.C. DE L'ÎLE D'ORLÉANS**

**PROCÈS-VERBAL**

À la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans, tenue le mercredi 2 mars 2011, à 20 h à la salle municipale, située dans le centre le Sillon, 337, chemin Royal, étaient présents : Roger Simard, Lauréanne Dion, Claude Beauchemin, Caroline Roberge et Micheline Darveau, sous la présidence de la mairesse Lina Labbé.

**ORDRE DU JOUR**

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Résolution – Dépôt d'une demande d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;
3. Résolution – Engagement de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;
4. Période de questions;  
\*Les questions porteront uniquement sur les points à l'ordre du jour.
5. Levée de la séance.

**Ouverture de la séance**

La mairesse constate le quorum et souhaite la bienvenue aux membres du conseil ainsi qu'aux citoyens présents à la séance.

*011-023*

**Item 1 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Lauréanne Dion et appuyée par Roger Simard.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

*011-024*

**Item 2 Résolution – Dépôt d'une demande d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs**

**Attendu que** la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans doit réaliser des travaux d'égouts, de voirie et d'assainissement des eaux usées;

**Attendu qu'**avant de procéder aux travaux, la Municipalité doit obtenir toutes les autorisations requises, et que pour être en mesure d'apprécier le projet, elle doit présenter les plans et devis de celui-ci au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP);

**Attendu que** les plans et devis de ce projet sont présentement en préparation par BPR Infrastructure inc.;

**Attendu que** le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs doit autoriser la réalisation du projet;

**En conséquence**

Il est proposé par Caroline Roberge appuyé par Claude Beauchemin

**Et**

**Il est résolu**

**Que** la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans s'engage à respecter la performance d'épuration attendue selon les exigences de rejet fixées par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et à effectuer les correctifs nécessaires;

**Que** la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans s'engage à réaliser le programme de suivi standard et qu'elle s'engage à transmettre les résultats du programme de suivi au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et à aviser le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs dès qu'elle constate que les résultats ne respectent pas les exigences ou lors d'une panne, d'un déversement ou de toute autre situation pouvant avoir un impact sur l'environnement;

**Que** la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans s'engage à ce que toutes les matières résiduelles provenant de l'accumulation ou de traitement des eaux usées soient déposées dans un endroit autorisé en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement;

**Que** la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans s'engage à entretenir le système de traitement conformément aux spécifications indiquées dans le guide d'utilisation ou le manuel d'exploitation fourni par le manufacturier ou l'ingénieur mandaté;

**Que** la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans s'engage à former ou à embaucher un opérateur qualifié.

Madame Lina Labbé appelle le vote.

1 contre

4 en faveur

Résolu à la majorité des conseillers (ères) présents (tes)

**Item 3 Résolution – Engagement de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs**

**Attendu que** la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans doit réaliser des travaux d'égouts, de voirie et d'assainissement des eaux usées;

**Attendu qu'**il y a des possibilités de rencontrer des sols contaminés pendant les travaux d'excavation effectués à l'intérieur de l'emprise du chemin Royal;

**Attendu qu'**avant de procéder aux travaux, la Municipalité doit obtenir toutes les autorisations requises, et que pour être en mesure d'apprécier le projet, elle doit présenter les plans et devis de celui-ci au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP);

**Attendu que** les plans et devis de ce projet sont présentement en préparation par BPR Infrastructure inc.;

**Attendu que** le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs doit autoriser la réalisation du projet;

**En conséquence**

Il est proposé par Caroline Roberge appuyé par Micheline Darveau

**Et**

**Il est résolu**

**Que** la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans s'engage à faire réaliser, avant le début des travaux d'excavations dans l'emprise du chemin Royal, un rapport de caractérisation phase II élaboré selon les directives données dans le *Guide de caractérisation des terrains* publié par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, à la suite des recommandations de la phase I;

**Que** si des sols contaminés sont rencontrés, la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans s'engage à respecter les procédures décrites tel que plus amplement détaillée au document joint à l'**Annexe « A »** pour faire partie intégrante de la présente résolution.

Madame Lina Labbé appelle le vote.

1 contre

4 en faveur

Résolu à la majorité des conseillers (ères) présents (tes)

Item 4 **Période de questions.**

\*Les questions porteront uniquement sur les points à l'ordre du jour.

Selon les règles de régie interne du Conseil municipal, la période de questions débute à 20 h 20 et se termine à 20 h 20 pour un total de 0 minute.

Aucune personne n'était présente à la séance.

*011-026*

Item 5 **Levée de la séance.**

La levée de la séance est proposée par Lauréanne Dion appuyée par Claude Beauchemin, il est 20 h 20.

\* En signant le présent procès-verbal, la mairesse reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y figurant.

Lina Labbé  
Mairesse

Marco Langlois, g.m.a.  
Directeur général/secrétaire trésorier